



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Saône

éducation
nationale



Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré

5, place Beauchamp, BP 419, 70013 VESOUL Cedex Tél : 03 84 78 63 51

courriel : ce.cdoea.dsden70@ac-besancon.fr

Textes de référence :

Décret n°2014-1377 du 18-11-2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves

Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes de section d'enseignement général et professionnel adapté

Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté

Proposition de pré-orientation vers les enseignements adaptés du second degré

(document à destination des établissements du 1^{er} degré)

Extrait de la circulaire n° 2015-176 du 28/10/2015 : Enseignements adaptés

« *La SEGPA accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.*

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de compétences, de connaissances et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle de consolidation. »

La procédure de pré-orientation peut-être engagée et poursuivie quand bien même la famille émettrait un avis défavorable.

Ecole :

Nom et adresse

.....

Téléphone : Mail :

Nom et prénom du responsable (directeur, directrice) :

.....

Elève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Classe :

Parents ou responsables légaux :

Nom(s), prénom(s) :

.....

Adresse(s) :

.....

Téléphone :

Résumé de l'analyse de l'évolution scolaire de l'élève sur les deux dernières années scolaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Proposition du conseil des maîtres réuni le en présence du psychologue scolaire :

.....

.....

.....

Signatures des membres du conseil des maîtres : le directeur, la directrice : le, les enseignant(s) : le psychologue scolaire :	Autres personnes présentes à la réunion du conseil des maîtres : (noms, qualités , signatures)
---	--

Avis des parents ou des responsables légaux concernant cette proposition du conseil des maîtres figurant au recto : (favorable, défavorable ou toute précision que vous souhaitez apporter.) Vu et pris connaissance de l'avis du conseil des maîtres, date et signature des parents ou des responsables légaux : Leà.....
--

Éléments du dossier à transmettre à l'IEN de circonscription pour avis :

- la présente proposition complétée et signée,
- le bilan psychologique (sous pli cacheté) dont psychométrie remis par le psychologue scolaire,
- le bilan scolaire, et tout autre document d'évaluation susceptible d'apporter des précisions sur les compétences scolaires de l'élève,
- le LSU,
- le PPRE,
- l'évaluation sociale si nécessaire (contacter la coordonnatrice de la CDOEA-SD en cas de difficulté)

(Tout dossier incomplet ne pourra être traité par la commission.)

Avis de l'IEN de circonscription : date et signature : leà
--